DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique Restreinte Téléphonique

du Lundi 03 Juin 2019
à Chauny

Le Président : Mr IBATICI

Membres : MM. DENIZE - MINETTE

SENIORS

N° 54669.1 – FJ COINCY / US BRUYERES ET MONTBERAULT 2 du 30/05/19 comptant pour le Challenge Marcel Violette
Réclamation du FJ COINCY
La Commission,
Pris connaissance de la réclamation formulée,
La déclare recevable en la forme, mais considérant après vérifications nécessaires que les griefs formulés ne sont pas fondés
Aucun équipier "A" du 26/05/19 de l'US BRUYERES 2 en équipe "B" ce jour pour aucun autorisé.
- En prononce le rejet
- Homologue le résultat acquis sur le terrain
- Confisque les droits consignés

La présente décision peut être frappée d'Appel auprès de la commission d'Appel « Affaires Générales » du district dans un délai de 48 Heures à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

Le Président : **IBATICI Cédric**